



Son Excellence António Guterres Secrétaire général Nations Unies New York NY 10017 États-Unis

Fait à Urrugne, le 27 mai 2024

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer La Maison Pariès soutient les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Intégrer la Communauté Global Compact, est l'affirmation de notre engagement et la démonstration de notre volonté de progresser.

Le réaffirmer chaque année, sera l'occasion de mesurer les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des 10 principes du Global Compact.

En 2023, la Maison s'est engagée dans le parcours de la Convention des Entreprises pour le Climat et écrit sa feuille de route à l'horizon 2030.

La première étape de la démarche a été de rédiger notre question générative :

« Comment notre maison, l'institution basque des gourmandises sucrées, continue à procurer du bonheur, de la convivialité et du partage tout en devenant le modèle de bienveillance envers l'ensemble du vivant? »

Notre objectif 2030 est que notre entreprise devienne une référence engagée éco responsable sur notre territoire.

Quatre leviers de redirection ont été défini pour réconcilier notre performance économique et notre impact social et environnemental :

- Nous sommes engagés auprès de nos collaborateurs, soucieux de leur bien-être, de leur santé et de leur sécurité au travail.

La Maison Pariès a la volonté de promouvoir la diversité sous toutes ses formes que ce soit celle de ses équipes ou celle des partenaires avec lesquels elle interagit. Toute forme de discrimination liée à l'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la situation familiale, à la grossesse, à l'apparence physique, à l'état de santé, à la nationalité, à l'appartenance syndicale, éthique ou religieuse, sont à proscrire.

Chacun d'entre nous a le droit au respect de la dignité humaine. Ce principe est fondamental dans notre façon de travailler.

La Maison Pariès a constitué une équipe dédiée à la sécurité afin d'identifier et améliorer les actions à risque.

- Nous sommes engagés dans une transition environnementale afin de réduire les impacts de notre activité.

La Maison Pariès veille à une gestion durable des ressources dans le cadre de ses activités. Nous nous engageons à mesurer nos consommations d'eau et d'énergie afin d'identifier les leviers d'amélioration. Nous effectuons notre premier bilan Carbone pour connaître les principaux enjeux et définir un plan d'action.

Nous sommes engagés auprès de nos fournisseurs, agriculteurs, producteurs.

Depuis 5 générations, notre famille met un point d'honneur à ne pas transiger sur la qualité des matières premières tout en favorisant les producteurs locaux, les circuits courts et les filières de qualité.

L'économie de proximité et l'intérêt que nous portons aux acteurs de notre territoire sont des valeurs ancrées dans notre Maison et qui prennent aujourd'hui une dimension indispensable pour continuer à écrire notre histoire. Notre devoir est de les accompagner en étant à l'écoute de leurs attentes, leurs contraintes et leurs besoins.

En 2024, dans cette optique, nous écrivons notre charte d'achats responsables.

Nous sommes engagés depuis 2016 à Madagascar avec la création d'une coopérative dans la filière du cacao. Notre investissement dans ce pays va au-delà de notre approvisionnement en fèves : nous sommes partenaires d'une école et rémunérons deux instituteurs.

- Nous sommes engagés sur notre territoire parce-que nous considérons que notre devoir est de le préserver.

En tant qu'Entreprise du Patrimoine Vivant, nous promouvons un savoir-faire d'excellence et devons être exemplaires.

Nous sommes soucieux de nos jeunes pour leur avenir, leur capacité à se loger, se former, à exercer leur métier.

Nous intervenons auprès d'écoles, de collèges, de lycées afin de les sensibiliser à la saisonnalité, au bien-manger et à la consommation durable.

En tant qu'acteur engagé, nous soutenons des associations et des manifestations du territoire.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD).

La Maison Pariès fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public. Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Céline Pariès